



PRÉFÈTE D'ILLE- ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Servon-sur-Vilaine Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société AGISOL SERVON SUR VILAINE pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Servon-sur-Vilaine, sera ouverte du **vendredi 23 octobre 2026 à 9H00 au vendredi 27 novembre 2026 à 16H30 inclus**.

La Préfète d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Madame Delphine HARDY, urbaniste, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de Servon-sur-Vilaine située Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON-SUR-VILAINE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi : de 14h à 17h30, le mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le jeudi : de 9h à 12h, le vendredi : de 9h à 16h30 et le samedi : de 9h à 12h et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Servon-sur-Vilaine, soit par courrier à la mairie de Servon-sur-Vilaine rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON-SUR-VILAINE, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le vendredi 23 octobre 2026 à 9H00 et le vendredi 27 novembre 2026 à 16H30 pour être recevables.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Servon-sur-Vilaine située Rue Théodore Gaudiche 35530 SERVON-SUR-VILAINE, aux dates suivantes :

- vendredi 23 octobre 2026 de 9H00 à 12H00,
- samedi 7 novembre 2026 de 9H00 à 12H00,
- vendredi 27 novembre 2026 de 14H30 à 16H30.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société AGISOL SERVON-SUR-VILAINE, 2 rue Michael FARADAY – 93200 SAINT-DENIS, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, Mme AMROUS Ania – e-mail : ania.amrou@agile.immo – téléphone : 06 70 18 82 40.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Servon-sur-Vilaine et sur le site internet de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation
Le directeur des collectivités territoriales et de la
citoyenneté

DAVID
ANTOINE
1272750

Signé numériquement par DAVID ANTOINE
1272750
ND : C=FR, O=MINISTERE INTERIEUR,
OID.2.5.4.97=NTFR-110014016, OU=0002
110014016
OID.0.9.2342.19200300.100.1.1=1272750,
G=DAVID, SN=ANTOINE, CN=DAVID
ANTOINE 1272750
Raison : J'approuve ce document avec ma
signature juridiquement valable
Emplacement :
Date : 2026.10.01 12:06:26+02'00'
Foxit PDF Reader Version: 2025.2.0

David ANTOINE